

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 18 septembre 2014

GEC(2014)11

**NOTE SUR LA RÉVISION DE LA RECOMMANDATION REC(2003)3 SUR LA
PARTICIPATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES À LA PRISE DE
DÉCISION POLITIQUE ET PUBLIQUE**

**établie par
Tània Verge
Universitat Pompeu Fabra (Barcelone, Espagne)**

SOMMAIRE

1. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX.....	3
2. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU QUESTIONNAIRE DE 2008.....	5
Les lois sur les quotas	5
Les partis politiques.....	6
La chambre basse.....	8
La chambre haute.....	9
Les parlements et les gouvernements régionaux.....	10
Le niveau local.....	11
Le pouvoir exécutif.....	11
Le pouvoir judiciaire.....	12
3. ÉLARGISSEMENT DU QUESTIONNAIRE DE 2008 À D'AUTRES DOMAINES.....	14
Les délégations nationales au sein des organisations internationales.....	14
Les forces de sécurité.....	14
Le monde des affaires et de la finance.....	16
La société.....	17

1. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Ce document porte sur les questions abordées par la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) du Conseil de l'Europe au cours du débat qui a eu lieu lors de sa 5^e réunion, en avril 2014, sur la révision du questionnaire qui sera utilisé lors du 3^e cycle de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique. Ces questions sont regroupées sous les principaux points suivants :

(i) La période de référence pour les réponses au questionnaire : le 1^{er} septembre ou après les élections dans les différents pays ?

En déplaçant le moment du recueil des données à la période électorale, l'on obtiendrait des informations plus conformes à la performance réelle des partis politiques en ce qui concerne la représentation des femmes. Cela permettrait en particulier de mieux comprendre comment la composition des listes des partis et le placement de leurs candidats sur ces listes reflètent les niveaux de représentation des femmes. Au cours de la législature, la composition du parlement est susceptible d'évoluer du fait de la démission ou du changement de fonction de certains élus. La représentation des femmes au parlement augmente souvent plutôt du fait des substitutions qu'en raison de l'action particulière des partis. Cela se vérifie surtout dans les pays où l'on observe des substitutions avec les candidats non élus placés dans la position suivante sur les listes électorales. Comme les femmes occupent en général des positions inférieures sur les listes électorales, elles ont plus de chances que les hommes de gagner des sièges parlementaires en cas de substitution en cours de mandat. Ce ne sera peut-être pas le cas dans les pays où chaque candidat se présente conjointement avec son suppléant ; la substitution peut avoir un impact neutre si la loi exige que le candidat et son suppléant soient du même sexe, et elle peut avoir un impact important dans les cas où la plupart des suppléants sont des hommes.

Les chercheurs utilisent plus couramment les données post-électorales, lorsqu'elles sont disponibles. Mais ce n'est pas toujours le cas parce que les sites des parlements nationaux, les bureaux nationaux de la condition féminine et les organisations internationales, comme l'UIP ou la Commission européenne actualisent régulièrement ces données en cours de mandat. Les données mises à jour ne peuvent pas faire l'objet de comparaisons transversales strictes parce que dans certains pays, la législature vient de commencer, tandis qu'ailleurs elle touche à sa fin, si bien que la composition du parlement peut avoir changé, comme on l'a dit plus haut. Le recueil des données au moment des élections constituerait donc une amélioration pertinente.

(ii) Les questions portant sur les partis politiques et sur leurs actions positives

En l'état actuel du questionnaire, les questions relatives aux quotas prêtent à confusion. Dans la mesure où chaque parti politique est susceptible d'avoir ses propres règles en la matière, la moyenne nationale ne constitue en aucun cas une information utile. En outre, on ne voit pas clairement quel mode de calcul est utilisé par les Etats membres pour obtenir cette moyenne, ni le nombre de partis pris en compte dans ce calcul.

(iii) Le suivi des différentes parties de la Recommandation

Le questionnaire peut être complété par des questions supplémentaires, de façon à permettre le suivi d'un plus grand nombre de parties de la Recommandation que par le passé – notamment en ce qui concerne les partenaires sociaux, l'armée, la police, les universités et les conseils d'administration des entreprises –, et à prendre en compte la façon dont d'autres institutions comme la Commission européenne (base de donnée sur les femmes et les hommes dans la prise de décision) recueillent ces données. Plusieurs nouvelles questions sont proposées ci-après.

(iv) La nécessaire réflexion sur la prise en compte de considérations qualitatives dans le questionnaire

Comme le reflètent les discussions qui ont eu lieu au sein de la GEC, au-delà des statistiques descriptives, plusieurs autres mesures destinées à promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique pourraient être abordées dans le questionnaire. Il peut s'agir de mesures de suivi et de mesures administratives. Pour recueillir de nouvelles informations qualitatives, le questionnaire pourrait comporter des questions sur les mesures politiques complémentaires que les Etats membres ont appliquées pour promouvoir la parité dans les processus décisionnels.

La suite de la présente note est organisée de la façon suivante : la section 2 modifie la formulation de certaines questions posées dans le questionnaire de 2008 et propose de nouvelles questions ; la section 3 énonce d'autres questions, dans le but d'élargir le domaine couvert par le questionnaire de 2008.

2. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU QUESTIONNAIRE DE 2008

Dans cette section, plusieurs modifications des questions existantes sont proposées, ainsi que de nouvelles questions qui pourraient être intégrées à la nouvelle version du questionnaire. Les nouvelles questions sont signalées en gras. Les modifications portent sur différents thèmes, regroupés comme suit : les règles sur les quotas, les partis politiques, la chambre basse, la chambre haute, les parlements et gouvernements régionaux, le niveau local, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.

LES RÈGLES SUR LES QUOTAS

Il serait utile de regrouper toutes les questions posées sur la législation relative aux quotas. Les pays qui appliquent des quotas le font en général selon les mêmes règles pour toutes les élections, si bien qu'il n'est pas nécessaire qu'ils répondent à la question plus d'une fois. Les ouvrages sur la question établissent une distinction entre les quotas définis par la Constitution et les quotas imposés par la législation. De plus, les questions d'intersectionnalité dans la représentation politique fait l'objet d'une attention accrue, en particulier en ce qui concerne la représentation des minorités ethniques et des immigrants.

1. **La Constitution prévoit-elle des quotas ? Oui/Non**
2. La loi prévoit-elle des quotas ? Oui/Non
3. **Est-ce que les mêmes règles s'appliquent à tous les types d'élections ? Oui/Non**
 - a. **Si oui, ne répondez qu'une seule fois à la question.**
 - b. **Si non, répondez séparément aux questions 4 à 8 pour chaque type d'élection :**
 - i. **Chambre basse, chambre haute, parlements régionaux, niveau local, Parlement européen. Copiez-collez les questions 4 à 8 autant de fois que nécessaire pour répondre sur chaque type d'élection.**
4. Si oui, précisez le quota en pourcentage ou en ordre de grandeur : **au moins _____% de femmes, ou pour chaque sexe : minimum _____% - maximum _____%**
5. Si oui, sanctionne-t-on le non-respect ?
6. Si oui, veuillez préciser la sanction
 - a. pénalité financière pour les partis ou les groupes politiques
 - b. les autorités électorales refusent les listes qui ne respectent pas les quotas
 - c. autres sanctions, veuillez préciser _____
7. Si oui, y a-t-il des règles relatives à l'ordre de classement des candidat(e)s dans la loi sur les quotas ?
8. Si oui, veuillez préciser
 - a. le système alterné (« zipping system »), c'est-à-dire alternant femmes et hommes sur les listes électorales
 - b. autre, veuillez préciser _____
9. **Existe-t-il un organisme gouvernemental chargé d'assurer le suivi de la politique nationale sur ce point (c'est-à-dire la mise en œuvre des quotas fixés par la loi) ?**

10. Si oui, précisez le nom de cet organe _____ et indiquez de quelle autorité il dépend _____
11. Existe-t-il des quotas concernant la représentation des minorités ethniques et/ou des immigrés sur les listes électorales ? Oui – pour les deux groupes / Oui – pour les minorités ethniques / Oui – pour les immigrés / Non
12. Précisez le quota en pourcentage ou en ordre de grandeur : minorités ethniques _____% ; immigrés _____%
13. Pour quelles élections applique-t-on des quotas pour les minorités ethniques et/ou les immigrés ? Chambre basse / Chambre haute (le cas échéant) / Elections régionales (le cas échéant) / Elections locales / Elections européennes

LES PARTIS POLITIQUES

La question se pose pour chaque élection à la chambre basse et à la chambre haute. Toutes les questions relatives aux partis politiques pourraient être regroupées et placées juste après la section consacrée au pouvoir législatif.

Plusieurs partis politiques devraient répondre à ces questions. Il est important de définir des critères précis pour sélectionner les partis politiques concernés. Il faudrait choisir un critère parmi les deux suivants : (a) tous les partis politiques représentés à la chambre basse à l'issue de la dernière élection ; (b) tous les partis politiques qui ont leur propre groupe ou délégation parlementaire à la chambre basse. J'opterais pour l'option b.

Je propose ci-après une liste de thèmes plus larges qui pourraient être couverts par le questionnaire.

Parti 1

1. Nom _____
2. Ce parti applique-t-il des quotas aux listes électorales ? Oui/Non
3. Précisez le quota en pourcentage ou en ordre de grandeur : Au moins _____% de femmes, ou pour chaque sexe : minimum _____% - maximum _____%
4. Précisez si les quotas concernent aussi le placement des candidats :
 - a. Le système du « zipping », c'est-à-dire l'alternance hommes / femmes sur les listes électorales
 - b. Autre, veuillez préciser _____
 - c. Aucune
5. Quand le parti a-t-il institué des règles sur les quotas ?
6. Ces règles sur les quotas sont-elles consignées dans les statuts du parti / fixées comme des objectifs à atteindre / énoncées comme des recommandations ?
7. Pour quelles élections le parti applique-t-il ces quotas ?
Chambre basse / Chambre haute (le cas échéant) / Elections régionales (le cas échéant) / Elections locales / Elections européennes
8. Le parti propose-t-il une formation spécifique pour les femmes candidates ? Oui/Non

9. Quel est le pourcentage de femmes parmi les élus de ce parti à la chambre basse (juste après l'élection) ?
10. Quel est le pourcentage de femmes parmi les élus de ce parti à la chambre haute (juste après l'élection) ?
11. Quel est le pourcentage de femmes parmi les élus de ce parti au niveau local (juste après l'élection) ?
12. Quel est le pourcentage de femmes parmi les élus de ce parti aux parlements régionaux (juste après l'élection) ?
13. Quel est le pourcentage de femmes parmi les élus de ce parti au Parlement européen (juste après l'élection) ?
14. Si l'application de sanctions est prévue en cas de non-respect des quotas définis par la loi, ce parti s'est-il vu infliger des sanctions à l'issue des dernières élections à la chambre basse ?
 - Si oui, précisez quelles sanctions (nombre de listes retirées par les autorités électorales, montant des pénalités financières versées, etc.).
15. Si l'application de sanctions est prévue en cas de non-respect des quotas définis par la loi, ce parti s'est-il vu infliger des sanctions à l'issue des dernières élections à la chambre haute ?
 - Si oui, précisez quelles sanctions (nombre de listes retirées par les autorités électorales, montant des pénalités financières versées, etc.).
16. Si l'application de sanctions est prévue en cas de non-respect des quotas définis par la loi, ce parti s'est-il vu infliger des sanctions à l'issue des dernières élections locales ?
 - Si oui, précisez quelles sanctions (nombre de listes retirées par les autorités électorales, montant des pénalités financières versées, etc.).
17. Si l'application de sanctions est prévue en cas de non-respect des quotas définis par la loi, ce parti s'est-il vu infliger des sanctions à l'issue des dernières élections régionales ?
 - Si oui, précisez quelles sanctions (nombre de listes retirées par les autorités électorales, montant des pénalités financières versées, etc.).
18. Ce parti applique-t-il des quotas pour les élections organisées en son sein (instances dirigeantes du parti, conférences du parti, etc.) ? Oui/Non
19. Précisez les quotas en pourcentage ou en ordre de grandeur pour les fonctions au sein du parti. % ____ femmes / pour chaque sexe : minimum _____% - maximum _____%
20. Pourcentage de femmes occupant des fonctions au sein de l'instance dirigeante du parti au niveau national (organe restreint : *secrétariat, etc.*)
21. Pourcentage de femmes occupant des fonctions au sein de l'instance dirigeante du parti au niveau national (*organe élargi : comité exécutif, comité central, etc.*)
22. Pourcentage de femmes membres du parti dans l'année en cours
23. Chef du parti dans l'année en cours : femme / homme
24. Chef adjoint du parti dans l'année en cours : femme / homme
25. Porte-parole du parti à la chambre basse dans l'année en cours : femme / homme
26. Porte-parole du parti à la chambre haute dans l'année en cours : femme / homme

Mêmes questions pour le parti 2, le parti 3, etc.

Les questions relatives à l'intersectionnalité sont de plus en plus importantes et certains partis ont fixé des quotas pour les minorités ethniques ou les immigrés. Les questions suivantes pourraient être posées :

Parti 1

1. Ce parti applique-t-il aux quotas pour les minorités ethniques et/ou pour les immigrés sur les listes électorales ?
Oui – pour les deux groupes / Oui – pour les minorités ethnique / Oui – pour les immigrés / Non
2. Précisez le quota en pourcentage ou en ordre de grandeur : minorités ethniques _____% ; immigrés _____%
3. Quand le parti a-t-il commencé à appliquer des quotas ?
4. Ces règles sur l'application de quotas pour les minorités ethniques et les immigrés sont-elles consignées dans les statuts du parti / fixées comme des objectifs à atteindre / énoncées comme des recommandations ?

Mêmes questions pour le parti 2, parti 3...

Le questionnaire pourrait également comprendre des questions sur les autres mesures prévues dans la législation nationale relative aux partis politiques :

1. La loi nationale sur les partis politiques impose-t-elle aux partis de promouvoir l'égalité entre les sexes ? Oui/Non
2. Si oui, vise-t-elle sur l'accès aux organes des partis / l'accès aux listes électorales / l'adhésion
3. Le financement public des partis politiques prévoit-il des modalités destinées à les encourager à promouvoir l'égalité entre les sexes ? Formation pour les femmes candidates / financement de sections féminines dans les partis / financement de campagnes ciblées sur l'égalité entre les sexes et sur les droits des femmes / Autres _____

LA CHAMBRE BASSE/UNIQUE

1. Pourcentage de femmes candidates qui se sont présentées aux dernières élections _____ OU nombre de femmes _____ et d'hommes _____ candidats qui se sont présentés aux dernières élections. Précisez si ce chiffre reflète les listes de tous les partis en lice lors des élections ou celles des partis représentés à la chambre basse.
2. Pourcentage de candidats de minorités ethniques _____ et de candidats immigrés _____ qui se sont présentés aux dernières élections OU nombre de candidats de minorités ethniques _____ et de candidats immigrés _____ qui se sont

- présentés aux dernières élections. Précisez si ce chiffre reflète les listes de tous les partis en lice lors des élections ou celles des partis représentés à la chambre basse.
3. *Représentation proportionnelle et systèmes mixtes uniquement* : Nombre de femmes _____ et d'hommes _____ figurant en tête de liste du parti (position numéro 1).
 4. *Systèmes mixtes uniquement* : Nombre de femmes _____ et d'hommes _____ élus dans les circonscriptions appliquant un scrutin à majorité simple à un tour.
 5. *Systèmes mixtes uniquement* : Nombre de femmes _____ et d'hommes _____ élus sur les listes dans le cadre d'un scrutin proportionnel.
 6. Nombre de présidences de commission parlementaire : _____ femmes _____ hommes
 7. Existe-t-il une commission parlementaire spécifique sur les droits des femmes et/ou sur l'égalité des chances ou l'égalité entre les sexes ? Oui/Non
 8. Les élus de la chambre basse peuvent-ils cumuler plusieurs mandats ?
 - a. Député régional Oui/Non ;
 - b. Maire Oui/Non ;
 - c. Conseiller municipal Oui/Non
 9. Les élus de la chambre basse peuvent-ils recourir au vote électronique lorsqu'ils sont en congé de (p)maternité ? Oui/Non
 10. Est-ce que des mesures législatives ou administratives ont été adoptées pour garantir que les emplois du temps et les méthodes de travail de la chambre basse permettent aux représentants des deux sexes de concilier leur travail avec leur vie de famille ? Oui/Non
 11. Si oui, précisez brièvement en quoi consistent ces mesures législatives et/ou administratives _____.

LA CHAMBRE HAUTE

1. Pourcentage de femmes candidates qui ont se sont présentées aux dernières élections _____ OU nombre de femmes _____ et d'hommes _____ candidats qui se sont présentés aux dernières élections. Précisez si ce chiffre reflète les listes de tous les partis en lice lors des élections ou celles des partis représentés à la chambre haute.
2. Pourcentage de candidats de minorités ethniques _____ et de candidats immigrés _____ qui se sont présentés aux dernières élections OU nombre de candidats de minorités ethniques _____ et de candidats immigrés _____ qui se sont présentés aux dernières élections. Précisez si ce chiffre reflète les listes de tous les partis en lice lors des élections ou celles des partis représentés à la chambre haute.
3. *Représentation proportionnelle et systèmes mixtes uniquement* : Nombre de femmes _____ et d'hommes _____ figurant en tête de liste du parti (position numéro 1).
4. Nombre de présidences de commission parlementaire : _____ femmes _____ hommes
5. Existe-t-il une commission parlementaire spécifique sur les droits des femmes et/ou sur l'égalité des chances ou l'égalité entre les sexes ? Oui/Non
6. Les élus de la chambre haute peuvent-ils recourir au vote électronique lorsqu'ils sont en congé de (p)maternité ? Oui/Non

7. Est-ce que des mesures législatives ou administratives ont été adoptées pour garantir que les emplois du temps et les méthodes de travail de la chambre haute permettent aux représentants des deux sexes de concilier leur travail avec leur vie de famille ? Oui/Non
8. Si oui, précisez brièvement en quoi consistent ces mesures législatives et/ou administratives _____.

LES PARLEMENTS ET LES GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX

Il serait très utile d'avoir des informations détaillées sur chaque parlement régional, ce que demande la Commission européenne, notamment pour savoir s'il est présidé par une femme ou par un homme (CE)¹. Il est très utile d'avoir des informations sur la représentation des hommes et des femmes dans chaque organe exécutif régional et à la présidence de ces organes pour mesurer l'intégration des normes sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les échelons gouvernementaux (la CE recueille également ce type de données). La question des quotas est posée à deux reprises : à propos des parlements régionaux et à propos des gouvernements régionaux. Mais il est très rare d'appliquer des quotas au sein des gouvernements. Je suggère que cette question soit écartée, ou qu'elle soit posée également aux gouvernements nationaux.

1. Nombre de femmes et d'hommes siégeant dans chacun des parlements régionaux
 - a. Région 1 : Nom _____ ; _____ femmes _____ hommes
 - b. Région 2 : Nom _____ ; _____ femmes _____ hommes
 - c. etc.
2. Président du parlement de chaque région : femme / homme
 - a. Région 1 : Nom _____ ; femme / homme
 - b. Région 2 : Nom _____ ; femme / homme
 - c. etc.
3. Nombre de femmes et d'hommes siégeant dans chacun des gouvernements régionaux
 - a. Région 1 : Nom _____ ; _____ femmes _____ hommes
 - b. Région 2 : Nom _____ ; _____ femmes _____ hommes
 - c. etc.
4. Président du gouvernement de chaque région
 - a. Région 1 : Nom _____ ; femme / homme
 - b. Région 2 : Nom _____ ; femme / homme
 - c. etc.
5. La législation régionale prévoit-elle des quotas ? Oui/Non
6. Si oui, veuillez préciser quelles régions appliquent des règles sur les quotas qui diffèrent des règles nationales :

¹ Base de données sur les femmes et les hommes dans la prise de décision : http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/gender-decision-making/database/index_en.htm

Région 1 :

1. Nom _____
2. Précisez le quota en pourcentage ou en ordre de grandeur
3. Sanctionne-t-on le non-respect ?
4. Si oui, veuillez préciser
5. Précisez les règles relatives à l'ordre de classement

Même chose pour les régions 2, 3, 4, etc.

LE NIVEAU LOCAL

Il n'y a pas de questions sur le système électoral au niveau local, ni sur la date et la périodicité des élections locales. Ici, je suggère de reprendre les questions qui ont été utilisées pour les chambres basse et haute.

1. Date des dernières élections : jour/mois/année
2. Périodicité des élections : tous les _____ ans
3. Précisez le système électoral (voir la note de bas de page 1, page 1, du Questionnaire 2008)
 - Scrutin majoritaire : majorité simple à un tour ou scrutin uninominal
 - Scrutin majoritaire : majorité absolue (à deux tours)
 - Représentation proportionnelle
 - Listes ouvertes
 - Listes fermées
 - Autres, veuillez préciser _____
 - Représentation semi-proportionnelle
 - Listes ouvertes
 - Listes fermées
 - Autres, veuillez préciser _____

LE POUVOIR EXÉCUTIF

La représentation des femmes au sein du pouvoir exécutif pourrait faire l'objet d'une analyse plus précise si l'on pouvait recueillir des données au-delà de la fonction ministérielle, comme le fait la CE. Cela impliquerait de distinguer les ministres adjoints/délégués et les administrateurs de premier niveau.

Administrateurs de premier niveau : fonction (non politique) la plus haute au sein de l'administration de chaque ministère.

Administrateurs de deuxième niveau : fonction (non politique) de deuxième niveau au sein de l'administration de chaque ministère.

1. Chef du gouvernement adjoint (vice-président ; Vice-Premier ministre) : nombre de femmes ____ nombre d'hommes ____ *Si l'on inclut cette question, les Vice-Premiers ministres ne devront pas être comptés parmi les ministres.*

2. Nombre de femmes et d'hommes ministres : _____ femmes _____ hommes
3. Nombre de femmes et d'hommes ministres délégués : _____ femmes _____ hommes
4. Nombre de femmes et d'hommes dans l'administration, au 1^{er} niveau : _____ femmes _____ hommes
5. Nombre de femmes et d'hommes dans l'administration, au 2^e niveau : _____ femmes _____ hommes
6. Y a-t-il un ministère de l'Egalité à part entière au sein du gouvernement ? Oui/Non
7. Si non, quel est le ministère chargé des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes ? _____

Il serait également très utile de recueillir des informations sur les autres politiques mises en œuvre pour promouvoir la représentation des femmes :

1. Depuis trois / cinq ans, le gouvernement national a-t-il mis sur pied des programmes publics à destination des femmes candidates ? Oui/Non
2. Si oui, précisez : formation / renforcement de la confiance / formation aux médias / technologies de l'information et de la communication
3. Depuis trois / cinq ans, le gouvernement national a-t-il mis sur pied des programmes publics pour les femmes d'affaires ? Oui/Non
4. Depuis trois / cinq ans, le gouvernement national a-t-il mis sur pied des campagnes publiques destinées à encourager le partage des responsabilités entre les femmes et les hommes dans la sphère privée ? Oui/Non

LE POUVOIR JUDICIAIRE

La Cour constitutionnelle

Le questionnaire de 2008 posait des questions sur les juges, mais certains membres des cours constitutionnelles sont des experts juristes. J'ai préparé des questions complémentaires pour intégrer cette dimension (la base de données de la CE ne porte que sur la présidence de ces juridictions).

1. Combien de femmes et d'hommes la Cour constitutionnelle compte-t-elle parmi ses membres ? _____ femmes _____ hommes
2. Combien de membres sont juges ? _____ femmes _____ hommes
3. Combien de membres ne sont pas juges (par exemple, des professeurs de droit dotés d'une longue expérience) ? _____ femmes _____ hommes

La Cour des comptes

Il s'agit des institutions chargées de contrôler les comptes des organes gouvernementaux et des organes étroitement liés à l'Etat (la base de données de la CE ne mentionne que la présidence de ces institutions).

1. La Cour des comptes est-elle présidée par une femme ou par un homme ? Femme / homme

Le procureur général

Il s'agit du plus haut représentant du gouvernement chargé de poursuivre les auteurs d'infractions au nom de l'Etat (la CE le mentionne également).

1. **Le procureur général est-il une femme ou un homme ? Femme / homme**

Médiateur

1. **Le médiateur est-il une femme ou un homme ? Femme / homme**

La Cour administrative

Une Cour administrative est une juridiction chargée de statuer, en dernière instance, sur les litiges engendrés par des actes de l'administration sur le plan national. Dans les cas où la Cour suprême est compétente en matière administrative, ce point n'est traité que dans la section y relative (point mentionné par la CE, mais elle ne traite que de la présidence de ces cours).

1. **Le président de la Cour administrative est-il une femme ou un homme ? Femme / homme**

3. ÉLARGISSEMENT DU QUESTIONNAIRE DE 2008 À D'AUTRES DOMAINES

Cette section est consacrée à l'élargissement du questionnaire de 2008 à d'autres domaines, comme cela a été suggéré lors des discussions au sein du GEC. Elle se compose de plusieurs sous-sections qui abordent différents domaines, à savoir : les délégations nationales au sein des organisations internationales, les forces de sécurité, le monde des affaires et de la finance, et la société.

LES DÉLÉGATIONS NATIONALES AU SEIN DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1. Nombre de femmes et d'hommes dans les délégations auprès d'organisations internationales :
2. Commission européenne (membres nationaux) : _____ femmes _____ hommes
3. Parlement européen (délégation nationale) : _____ femmes _____ hommes
4. Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (délégation nationale) : _____ femmes _____ hommes
5. Union interparlementaire (délégation nationale) : _____ femmes _____ hommes
6. Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (délégation nationale) : _____ femmes _____ hommes

LES FORCES DE SECURITÉ

Pour préparer ces questions, je me suis appuyée sur le questionnaire utilisé par l'Institut de sécurité publique de la Catalogne (ISPC) en 2012 dans le cadre d'une étude comparée sur la mixité au sein de services de police dans l'Union européenne, qui réactualisait l'étude *Faits & Chiffres* réalisée en 2008 (*Facts & Figures 2008*) par le Réseau européen des femmes policières (*European Network of Policewomen, ENP*)². J'ai inclus huit questions sur les dix qu'il comportait, et j'en ai utilisé certaines pour préparer les questions sur l'armée.

La police nationale

1. Nombre de femmes et d'hommes portant l'uniforme au sein de la police : _____ femmes _____ hommes
2. Nombre de femmes et d'hommes ne portant pas l'uniforme / civils au sein de la police : _____ femmes _____ hommes
3. Veuillez indiquer le nombre total de personnels hommes et femmes (portant l'uniforme ou pas) par rang / grade, répartis dans les cinq catégories suivantes : rangs les plus élevés, supérieurs, intermédiaires ou inférieurs, et agents de base (premier grade de la profession) :
 - a. Rangs les plus élevés : _____ femmes _____ hommes
 - b. Rangs supérieurs : _____ femmes _____ hommes
 - c. Rangs intermédiaires : _____ femmes _____ hommes

² ISPC (2012) *Women in Police Services in the EU*, disponible en ligne (consulté le 25 août 2014) : <http://goo.gl/suLXDO>.

- d. Rangs inférieurs : _____ femmes _____ hommes
 - e. Agents de base : _____ femmes _____ hommes
4. Veuillez indiquer quand la police a commencé à embaucher des femmes comme policiers / policiers en uniforme : (jour/mois/année).
 5. La police nationale applique-t-elle une politique de la diversité ? Oui/Non. Si oui, veuillez préciser en quoi elle consiste et quels domaines elle couvre, par exemple : genre, âge, communautés noires et groupes ethniques minoritaires, etc.
 6. La loi fixe-t-elle un objectif à atteindre (quel qu'il soit) pour la police nationale en matière d'égalité entre les sexes ? Oui/Non. Si oui, quand cette loi a-t-elle été adoptée ? (jour/mois/année)
 7. Quelles sont les initiatives en cours actuellement au sein de la police nationale en matière de recrutement, de maintien dans l'emploi et de progression des femmes ? Veuillez préciser.
 8. La police nationale applique-t-elle une politique de flexibilité du travail, ou autorise-t-elle les agents à travailler à mi-temps, à partager les postes, etc. ? Oui/Non. Si oui, veuillez préciser.

L'armée

1. Nombre de femmes et d'hommes qui servent actuellement dans l'armée / sont en service actif. Total des effectifs militaires : _____ femmes _____ hommes
2. Armée : _____ femmes _____ hommes
3. Marine : _____ femmes _____ hommes
4. Aviation : _____ femmes _____ hommes
5. Garde côtière ou corps équivalent : _____ femmes _____ hommes
6. Marine ou corps équivalent : _____ femmes _____ hommes
7. Veuillez indiquer le nombre total de personnels hommes et femmes (portant l'uniforme ou pas) par rang / grade, répartis dans les cinq catégories suivantes : rangs les plus élevés, supérieurs, intermédiaires ou inférieurs, et agents de base (premier grade de la profession) :
 - a. Rangs les plus élevés : _____ femmes _____ hommes
 - b. Rangs supérieurs : _____ femmes _____ hommes
 - c. Rangs intermédiaires : _____ femmes _____ hommes
 - d. Rangs inférieurs : _____ femmes _____ hommes
 - e. Agents de base : _____ femmes _____ hommes
8. Veuillez indiquer quand l'armée a commencé à embaucher des femmes : (jour/mois/année).
9. L'armée applique-t-elle une politique de la diversité ? Oui/Non. Si oui, veuillez préciser en quoi elle consiste et quels domaines elle couvre, par exemple : genre, âge, communautés noires et les groupes ethniques minoritaires, etc.
10. La loi fixe-t-elle un objectif à atteindre (quel qu'il soit) pour l'armée en matière d'égalité entre les sexes ? Oui/Non. Si oui, quand cette loi a-t-elle été adoptée ? (jour/mois/année)

11. Quelles sont les initiatives en cours actuellement au sein de l'armée en matière de recrutement, de maintien dans l'emploi et de progression des femmes ? Veuillez préciser.
12. L'armée applique-t-elle une politique de flexibilité du travail, ou autorise-t-elle les agents à travailler à mi-temps, à partager les postes, etc. ? Oui/Non. Si oui, veuillez préciser.

LE MONDE DES AFFAIRES ET DE LA FINANCE

Les conseils d'administration

Pour préparer certaines des questions suivantes (notamment les questions 1 et 2), je me suis inspirée de la base de données de la CE, qui couvre les plus grandes entreprises cotées en bourse dans chaque pays (c'est-à-dire les entreprises dont les actions sont négociées en bourse). Il conviendrait de recueillir des données à la fois pour la présidence et pour les membres de la plus haute instance de prise de décisions de chaque entreprise :

- Président : présidence de la plus haute instance de décision de chaque entreprise, c'est-à-dire du conseil de surveillance ou du conseil d'administration.
 - Membres : tous les membres de la plus haute instance de décision de chaque entreprise (c'est-à-dire le président, les administrateurs non dirigeants, les hauts dirigeants, les représentants du personnel, le cas échéant).
1. Nombre de femmes et d'hommes présidant des conseils d'administration : _____ femmes _____ hommes
 2. Nombre de femmes et d'hommes siégeant dans des conseils d'administration (membres) : _____ femmes _____ hommes
 3. La loi prévoit-elle des quotas pour les conseils d'administration des plus grandes entreprises cotées en bourse ? Oui/Non
 4. Précisez le quota en pourcentage ou en ordre de grandeur : Au moins _____% de femmes, ou pour chaque sexe : minimum _____% maximum _____%
 5. Si oui, sanctionne-t-on le non-respect ?
 6. Si oui, veuillez préciser quelle est la sanction : amende / annulation des décisions du conseil / suspension des indemnités des membres du conseil / dissolution du conseil / autre _____
 7. Dans les cas où l'on applique des quotas, l'Etat propose-t-il des mesures incitatives (par exemple, en accordant la priorité aux contrats avec le gouvernement, en remettant un « label de l'égalité », etc.) ?

Les banques centrales

Pour préparer ces questions, je me suis aussi inspirée de la base de données de la CE, qui couvre le président (gouverneur) et les membres de toutes les instances de décision des banques centrales.

1. **Le gouverneur de la banque centrale est-il une femme ou un homme ? Femme / homme**
2. **Nombre de femmes et d'hommes participant aux principales instances de décision de la banque centrale : _____ femmes _____ hommes**

LA SOCIÉTÉ

Les partenaires sociaux

1. **Nombre de femmes et d'hommes occupant la fonction de secrétaire général / président dans les principaux syndicats : _____ femmes _____ hommes**
2. **Nombre de femmes et d'hommes occupant la fonction de président dans les principales organisations patronales : _____ femmes _____ hommes**

On pourrait ajouter les mêmes questions à propos des organisations professionnelles, mais dans ce cas il faudrait en donner la liste dans le questionnaire. Comme cette liste risque d'être assez longue, je propose soit de ne pas inclure les organisations professionnelles dans le questionnaire, soit de n'en donner qu'une courte liste.

Les universités

1. **Nombre de femmes et d'hommes occupant la fonction de recteur dans les universités publiques : _____ femmes _____ hommes**
2. **Nombre de femmes et d'hommes occupant la fonction de recteur dans les universités privées : _____ femmes _____ hommes**

Les médias

Les médias jouent un rôle majeur dans la représentation des femmes dans le discours public. La CE propose des questions sur les organismes de radiodiffusion publics (télévision, radio et agences de presse) opérant sur le plan national. Les fonctions couvertes par ces questions sont : (i) président : président de la plus haute instance décisionnelle de chaque organisme ; (ii) membres : les données correspondent à l'ensemble des membres de la plus haute instance décisionnelle (président, administrateurs non dirigeants, hauts dirigeants, représentants du personnel, le cas échéant).

1. **Nombre de présidents d'organismes de radiodiffusion publics (télévision, radio et agences de presse) : _____ femmes _____ hommes**
2. **Nombre de membres des conseils d'administration des organismes de radiodiffusion publics (télévision, radio et agences de presse) : _____ femmes _____ hommes**

Si l'on veut que le questionnaire porte également sur les médias privés, il faut y apporter quelques précisions. Je suggère de circonscrire cette question aux journaux, et il conviendra de décider si la presse populaire devrait être également visée (dans certains pays, cette presse est très appréciée). Il est clair que les journaux sportifs, les journaux publiés par les entreprises,

par les partis politiques, par les groupes d'intérêt ou par d'autres groupes politiques et religieux ne doivent pas être couverts par le questionnaire.

- 1. Nombre de femmes et d'hommes dirigeant des journaux diffusés dans l'ensemble du pays : _____ femmes _____ hommes**